ans, domicilié dans les environs avec sa mère, s'éprenait tout récemment des charmes d'une monteuse d'épingles, Mlle Marguerite Thévenard, 18 ans. Bientôt, l'ébéniste, de plus en plus amoureux de sa maîtresse, désertait le logis maternel pour s'en aller vivre avec Mlle Thévenard, dans son logis, au numéro 55 de la rue de Reuilly.

La mère, furieuse de l'abandon de son fils, pour des raisons qui sont jusqu'à présent demeurées mystérieuses, se mettait à la recherche des jeunes gens, et finissait par les retrouver, hier matin, rue de Montreuil,. Elle les suivait jusqu'à la rue d'Avron. Là, elle se précipita comme une furie sur Mlle Thévenard, la giflant, la griffant et la criblant de coups. La pauvrette put s'échapper. Toujours poursuivie par la mégère, elle prit la fuite et gagna la rue des Ormeaux.

Dans cette rue, par une sorte de fatalité, une seule porte se trouvait ouverte, celle de la maison n° 19 de la rue, où M. Gustave Picault occupe, au fond de la cour, un magasin auquel est attenant un modeste logement.

Poussée par sa mauvaise étoile, Mlle Thévenard s'engouffra dans le magasin, puis dans la cuisine du logement, qu'elle parvint à fermer brusquement, pour échapper à la mère de son amant, qui s'acharnait à la poursuivre. A la vue de ces deux femmes faisant irruption chez elle, Mme Picault poussa des cris stridents.

Aussitôt son mari s'arma d'un revolver de fort calibre, chargé de balles blindées, et accourut. En traversant la cuisine, M. Picault avisa la jeune fille, arc-boutée contre la porte opposée à celle par laquelle il venait d'entrer, et froidement, il braqua son arme contre elle, et à trois reprises, fit feu. Marguerite Thévenard, atteinte dans la poitrine et à la tête, par les projectiles, s'écroula comme une masse.

M. Deslandes, commissaire de police du quartier de Charonne, prévenu de ce drame, se rendit rue des Ormeaux. Après les premières constatations, il procéda à l'arrestation de Picault. Au cours de son interrogatoire, au commissariat, le meurtrier a obstinément prétendu qu'il croyait avoir affaire à de nouveaux cambrioleurs, chose du reste assez invraisemblable et tellement déconcertante qu'il y aurait lieu de supposer que l'on se trouve en présence d'un fou.

Le corps de l'infortunée Marguerite Thévenard a été dirigé dans la soirée à la Morgue, aux fins d'autopsie.

LA LIBERTÉ OU LA MORT

Tulle, 3 juin. — Un nommé Jean Coudert, condamné pour vol aux assises de la Corrèze, était détenu à la prison de Tulle, quand il fut atteint de fièvre typhoïde. On dut le transporter à l'hôpital.

Son état étant grave, la surveillance exercée sur lui n'était pas très rigoureuse.

Coudert en a profité pour s'évader. On n'a pu encore retrouver sa trace. Pourtant, les médecins qui le soignaient disent qu'il ne peut aller loin sans s'aliter et que sa téméraire évasion pourra lui coûter la vie.

UNE ÉGLISE SACCAGÉE

Toulon, 3 juin. — De graves incidents se sont produits, hier, à l'église du faubourg des Maisons-Neuves, à Toulon.

Le curé ayant refusé d'admettre à la première communion dix garçons et trois fillettes qui avaient chanté l'« Internationale » dans les rues de Toulon, au cours d'une fête organisée par la fédération des écoles laïques, les parents de ceux-ci, furieux, ont réussi à ameuter une partie de la population.

A neuf heures, l'église a été envahie et saccagée. La foule a brûlé sur la place cinq statues de saints et, pendant que ce bûcher flambait, dansait en rond autour en chantant.

Le curé, le vicaire et le sacristain auraient été fort maltraités s'ils n'étaient parvenus à se cacher à temps.

La police et la gendarmerie ont empêché la foule d'incendier l'église.

Bruit d'attentat contre le maire de Marseille

Marseille, 3 juin. — Le bruit court que M. Chanot, maire de Marseille, aurait été l'objet d'une tentative d'empoisonnement.

Il y a trois jours, un envoi de poisson accompagné d'un mot aimable, arriva chez M. Chanot, de la part d'un ami. Le maire ayant rencontré cet ami, et lui ayant exprimé ses remerciements, apprit que ce dernier n'était pas l'auteur de l'expédition.

Le poisson examiné aurait été reconnu empoisonné.

Nous publions cette information, d'allure tendancieuse, sous toutes réserves, car, jusqu'à présent, rien n'est venu en confirmer l'exactitude et elle nous a l'aspect d'un vulgaire canard nationaliste.

DANS LA RÉGION

L'affaire Masurel à Tourcoing

M. Davaine, juge d'instruction, a confronté hier dans la matinée MM. Masurel et Salens. Après leur interrogatoire, le magistrat a préparé un ordre de mise en liberté provisoire à la condition qu'un cautionnement de 20,000 francs serait versé pour M. Masurel et un autre de 1,000 francs pour M. Salens.

Ces formalités ayant été remplies vers quatre heures de l'après-midi, M. Tainturier, procureur de la République, a signé l'ordre de mise en liberté provisoire.

MM. Masurel et Salens ont quitté la prison de Lille à cinq heures.

LES GREVES

A Lille

La situation ne s'est pas modifiée. Aucune reprise à signaler en dehors de quelques rares rentrées à l'usine Delcourt. Hier, à sept heures, les grévistes au nombre de cinq cents environ, se sont rendus au Marais-de-Lomme, devant le tissage de M. Duhem, dans le but probable de vérifier si le chômage était toujours général. La même manifestation, aussi pacifique et aussi bénigne, a eu lieu à midi, à Wazemmes, devant les tissages Delcourt et Wibaux.

REUNION A L'HOTEL DES SYNDICATS

La réunion générale des grévistes a eu lieu hier, à cinq heures, à l'Hôtel des Syndicats. Deux membres du Comité d'Armentières, venus spécialement, ont exposé quelle était la situation ouvrière textile dans leur localité. Ils ont exhorté leurs camarades de Lille à rester unis et à maintenir entières leurs revendications, puisque le succès dépend entièrement d'un effort général.

Le citoyen Creton commente ensuite les paroles des deux orateurs précédents et expose la situation financière.

Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, les grévistes décident de continuer la grève jusqu'à l'établissement d'un tarif uniforme pour tout le textile.

A Tourcoing

LA GREVE DES TAPISSEURS

Les abus des patrons qui ne sont plus les maîtres

Un dernier exemple pour convaincre définitivement le public qu'à Tourcoing les fabricants de tapis « ne sont plus les maîtres chez eux ».

C'est en 1896 que se forma le syndicat patronal.

En 1897, une grève générale faillit se produire chez les tapisseurs. Finalement, le mouvement se localisa à l'usine Masure fils.

Pour empêcher les tapisseurs de venir en aide à leurs camarades grévistes, les patrons prirent l'engagement de ne faire travailler leurs ouvriers que six heures par jour.

Cependant l'un d'eux, M. Flipo, se voyant un jour submergé de commissions pressées, manqua à sa parole. Il fit travailler un certain nombre d'ouvriers plus qu'il n'avait été décidé.

M. Masure fils l'ayant appris, survint, furibond, dans l'atelier. Il fit arrêter la machine, commettant ainsi une entrave à la liberté du travail, et rappela vertement son collègue au respect des engagements.

Comme on voit, en 1897 déjà, M. Flipo n'était plus maître chez lui. Par contre, à la même époque, M. Masure fils était maître chez les autres.

Quels excellents patrons, tout de même !

La grève générale des tissages

D'ARMENTIÈRES-HOUPLINES

La situation

La cessation du travail dans la plupart des tissages d'Armentières et d'Houplines a été provoquée, voulue, concertée par les patrons eux-mêmes, s'efforçant d'exaspérer les ouvriers par le recul intéressé de l'échéance de leurs engagements.

Les patrons pouvaient accorder immédiatement le tarif définitif, ainsi qu'il en avait été convenu aux conférences mixtes du 30 octobre 1903 et du 28 mars 1904. Quel est leur but en se dérobant de nouveau à leurs obligations d'honneur ? Ne sont-ils pas responsables du conflit qui vient de surgir et dont les esprits les plus clairvoyants n'aperçoivent pas l'issue.

Ici même, notre rédacteur en chef Siauve-Evausy exprimait ses appréhensions au sujet de l'attitude agressive et violente des patrons. Et dans une pensée de raison et d'humanité, il les engageait à se montrer plus conciliants, moins hostiles.

Ces conseils de sagesse et d'équité n'ont pas été malheureusement entendus.

Et l'arrivée des grévistes de Lille, aigris par de longues semaines de misère et de souffrance, n'a pu que hâter une décision que l'attitude patronale devait fatalement provoquer.

Il y aurait aussi peut-être à regretter, nous disait hier un des plus autorisés parmi les adhérents du vieux syndicat d'Armentières, la précipitation avec laquelle on a fait éclater une grève à laquelle certains militants du nouveau syndicat constitué ici à l'instigation du Parti Ouvrier Français sont les premiers à ne pas se soumettre après l'avoir réclamée.

Et notre interlocuteur nous citait notamment l'exemple du trésorier de ce nouveau syndicat — dit « Syndicat vert » — le citoyen Dheygère, secrétaire du P. O. F., qui ce midi à la rentrée des ateliers était en tête des ouvriers de l'usine Longueville qui persistent à travailler malgré le vote de la grève.

Ces incidents attristants ne sont pas sans causer dans les milieux ouvriers une pénible impression.

Les syndicats feront bien de discuter longuement la conduite à tenir et, dans le conflit qui commence, d'assurer aux votes émis les garanties de sincérité et de solidité qui sont indispensables au succès des légitimes réclamations ouvrières.

Quant à nous, nous tenons à les assurer du concours le plus entier et le plus désintéressé de ce journal qui a toujours défendu et défendra toujours la classe des travailleurs.

* * *

Le vote de jeudi soir. — La journée de vendredi. — Les charges. — Les arrestations. — L'après-midi. — Investissement d'Armentières-Houplines. — La réunion des grévistes à la Maison du Peuple.

Armentières, 3 juin 1904. — La discussion du Syndicat textile d'Armentières s'était terminée par le vote à l'unanimité de la grève générale.

A Houplines, par suite d'objections présentées par divers syndiqués, la décision de grève pour le lendemain matin ne fut prise que vers onze heures du soir. Le vote fut secret.

LA MATINEE

Vendredi, dès cinq heures et demie du matin, les sirènes et cloches des diverses usines se font entendre et presqu'aussitôt les chevauchées de gendarmes et de dragons commencent par les rues pourtant vides et mortes.

Ce n'est qu'à six heures qu'une animation assez intense se manifeste par les rues.

Aux abords du tissage Mahieu et sur la route d'Houplines, une grande effervescence se traduit.

Des rentrées partielles s'effectuent mais une grande partie des tisseurs demeure à la porte des ateliers.

A huit heures et demie, au moment du déjeuner, la plupart des ateliers de la route d'Houplines sont désertés.

Les tissages de M. Chas et de M. Villard se mettent en grève. Chez MM. Duhot et Cie, les femmes prévenues finissent leurs rouleaux mais le reste de l'atelier reste en chômage. Chez M. Dutilleul, les tisseurs continuent le travail, ainsi que chez M. Becquart, près du Pont-Cazier.

A Armentières, les tissages Mahieu, rue du Plat, Dansette André, rue des Jésuites, Parent et Feinte, rue de Roubaix, Wattrelot, place Chanzy, Ruyant et Debosque, rue d'Ypres, Decherf Louis, rue d'Erquinghem, Dulac Louis, rue de Strasbourg, Hurtrel-Béghin, rue de l'Ancienne-Gare, Pouchain, rue de Comines, Bouchez Théodore, rue des Près, Henri Dansette, rue Sèche, César Rogeau, rue Jacquard, Rogeau, rue du Progrès, Fremaux et Delplanque, rue de Flandre, Deweppe et Faucheur, quai de la Lys, ont cessé le travail.

Quelques tissages n'ont pas répondu à l'appel de grève générale ; ce sont les usines de MM. Coisne et Lambert, Jeanson, Cardon-Fauvergue et Colombier.

UN INCIDENT. — ARRESTATIONS

Vers onze heures et demie, un groupe de gamins et de gamines pénètre à l'intérieur du tissage de MM. Coisne et Lambert, rue de la Paix.

Ces gamins poussent quelques cris et, au même moment, un ouvrier de l'usine repousse la porte et la troupe d'enfants se trouve prisonnière dans la cour de l'usine.

Alors, les employés du patron se livrent à une véritable scène de sauvagerie. Ils se précipitent armés de bâtons ,de passettes et de pièces de fonte et se mettent à en frapper les gamins et les petites filles qui se sont trouvés enfermés par surprise.

Des gendarmes arrivent et conduisent, menottes aux poings, toute la petite troupe en gare d'Armentières où on l'a aussitôt expédiée à Lille.

Cet incident a soulevé une émotion indignée parmi la population.

Six des petites filles arrêtées dont l'aînée n'avait pas treize ans ont été relâchées. Les autres arrestations ont été maintenues. Il y a aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille 22 jeunes inculpés.

A MIDI

En dépit de ces premières provocations, la foule des grévistes observe un calme absolu.

Diverses délégations ouvrières se présentent à l'intérieur des ateliers et demandent l'arrêt du travail. Ainsi la grève est devenue générale.

Des protestataires persistent à continuer le travail.

Chez Longeville, les ouvriers n'ont pas accepté la grève.

Quelques ouvriers venus des tissages de Lille, en grève, réclament des hommes d'Armentières qu'ils se solidarisent avec leur mouvement.

LES REUNIONS

A dix heures du matin, les tisseurs d'Houplines, en grève, de réunissent à la Maison du Peuple. Le citoyen Gustave Sohier, secrétaire du syndicat textile, prend a parole et exhorte les travailleurs présents à se solidariser fortement avec la décision prise par l'ensemble des syndiqués.

Il rappelle que le comité syndical n'a pas voulu influencer le vote des ouvriers tisseurs. Il a attendu que l'assemblée elle-même proposât ses résolutions en toute connaissance de cause.

Après cette courte allocution, des groupes descendent vers Armentières où une réunion doit être incessamment organisée.

Le comité du syndicat textile se tient en permanence à la Maison du Peuple d'Armentières.

LES TROUPES

L'invasion militaire et policière continue et, n'étaient les galopades des chevaux et le va et vient incessant des hommes de troupe, l'on ne pourrait supposer qu'Armentières et Houplines sont en grève.

A chaque porte d'atelier, un piquet de gendarmes ou de soldats stationne. Des patrouilles circulent dans les rues désertes et calmes.

Il a suffi de l'annonce de la grève pour mobiliser presque une armée.

Armentières et Houplines possèdent une véritable garnison.

De nouveau, les officiers ont établi leur quartier général à l'hôtel de ville d'Armentières et les soldats cantonnent où ils peuvent.

Pour bien signifier aux troupes qu'elle ne sont ici que pour la défense des intérêts capitalistes, on les a toutes logées dans les usines.

Il y a actuellement, dans les deux villes : 300 gendarmes à cheval et à pied, sous les ordres du capitaine Plique.

Deux escadrons de dragons arriveront à 5 heures 40 de Saint-Omer.

Dans l'après-midi, le 16e bataillon de chasseurs à pied a regagné Lille, remplacé par six compagnies du 73e d'infanterie, venant d'Aire et de Béthune.

Toutes ces troupes, formant un effectif total de 5 bataillons et 5 escadrons sont placées sous les ordres de M. Brochet, lieutenant-colonel du 4e cuirassiers.

LA REUNION DES GREVISTES A ARMENTIERES

A trois heures de l'après-midi, la Maison du Peuple d'Armentières est envahie par une foule de près de trois mille personnes.

La séance est ouverte par le citoyen Ostyn, trésorier adjoint du syndicat textile. Il propose à la présidence Pottier, trésorier du syndicat.

Les commissions des diverses organisations syndicales locales sont adjointes au président.

Le citoyen Pottier, remercie l'Assemblée de la marque de sympathie qu'elle vient de lui témoigner. Il fait appel à la bonne volonté de chacun pour assurer la liberté de la tribune.

Il donne la parole au citoyen Gustave Sohier, secrétaire du syndicat d'Houplines.

Celui-ci fait l'exposé de la question.

Il donne connaissance de l'œuvre de la commission mixte, des engagements pris par les patrons, au 28 mars, d'élaborer définitivement le tarif des tissages dès la première semaine de juin.

Toute la responsabilité de ce conflit retombe sur le patronat qui a exaspéré les travailleurs.

Il rappelle aux travailleurs la nécessité de la discipline et de l'union et regrette que des camarades qui, hier votaient la grève, aujourd'hui n'ont pas su tenir leur parole.

D'autre part, il réprouve les attentats ignobles commis par certains contre-maîtres d'ateliers qui, dans la matinée, ont osé frapper des enfants sans défense, ainsi que cela s'est vu chez Coisne et Lambert.

Il termine en invitant tous les travailleurs à la confiance et à l'union.

Un ordre du jour a été ensuite soumis à l'Assemblée ratifiant la constitution du comité de la grève parmi les organisations syndicales.

Il a été décidé que la commission mixte, serait dans l'intérêt de la maison dont elle est investie,tenue en dehors du comité de la grève qui est exclusivement composé de membres des comités syndicaux.

La sortie s'est effectue sans incident. Une nouvelle réunion aura lieu aujourd'hui samedi à dix heures, à la Maison du Peuple d'Houplines.

LES CHARGES

Pendant une partie de l'après-midi, la gendarmerie et la cavalerie ont chargé les grévistes qui circulaient aux alentours du tissage Coisne, près de la gare.

Quelques carreaux ont été brisés.

Une femme a reçu dans la poitrine une ruade d'un cheval de gendarme.

Les élections contestées

CONSEIL DE PREFECTURE DU NORD

Séance publique du Vendredi 3 Juin

Président, M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture ; assesseurs, MM. Godefroy, conseiller de préfecture et Demarle-Fetel, conseiller général.

M. Aubanel, secrétaire général, occupe le siège du commissaire du gouvernement.

Au rôle, quarante et quelques affaires insignifiantes pour la plupart, qui ne sortent pas de la banalité et de la mesquinerie des protestations courantes.

MARQUETTE

Un candidat a surveillé ostensiblement les électeurs en séjournant dans la salle du scrutin et en pointant les noms des votants.

Sa situation dans la commune faisait de sa seule présence un acte de pression dont le tribunal aura à tenir compte. D'autre part, on a distribué de l'argent et des vêtements et les faits de corruption sont nettement établis.

Me Rajat soutient la protestation. Me Brackers la combat.

L'affaire est mise en délibéré.

DUNKERQUE

La protestation soutenue par Me de Lauwereyns, vise des faits de corruption et de pression, à l'actif de certains candidats du canton Est et en particulier de M. Cavrois.

Me Chesnelong, combat la protestation.

En délibéré.

MARETZ

Deux protestations visant les opérations des deux tours. Me Werquin rappelle les annulations prononcées en 1888, 1892, 1896, etc. La corruption existe parait-il, à l'état endémique dans ce malheureux pays. Dix mille francs ont été distribués lors du premier tour ; huit mille francs au second tour.

Me Brackers d'Hugo se présente pour les élus du premier tour et combat la protestation.

Après une courte réplique de Me Werquin, qui demande l'annulation, l'affaire est mise en délibéré.

LYS-LEZ-LANNOY

Un aveugle a été conduit au scrutin par un guide ; d'autres électeurs ont voté à la fois à Lys et à Lannoy. L'importance de ces faits n'échappera à personne quand on saura que le dernier élu a le même chiffre de voix que le premier de la 2e liste.

L'affaire est mise en délibéré.

MOUVAUX

Deux protestations. La première émane de MM. Carlier et Duhamel, contre les faits de corruption à la charge de l'U. S. et P. de cette commune.

La seconde émane des membres du bureau, elle vise M. Vincent qui aurait voté avec la carte d'un autre électeur.

Me Werquin défend M. Vincent.

L'affaire est mise en délibéré.

MONS-EN-BARŒUL

Une protestation de M. Lecaille. Plusieurs électeurs n'habitant plus la commune seraient, parait-il, venus voter.

TILLOY

Dix-sept bulletins portent, dit la protestation ,un signe intérieur.

Me Rajat, au nom des protestataires, demande que ces dix-sept bulletins soient retranchés du chiffre des voix obtenues par la liste qui en a bénéficié.

Cette rectification amènerait l'élection de cinq candidats de l'autre liste.

L'affaire est mise en délibéré.

DENAIN

Une protestation émanant de M. Houtard, comme il fallait s'y attendre.

Me Rajat appuie la protestation, parle de problématiques intimidations et de douteux, très douteux faits de pression.

Me Escoffier répond à Me Rajat et combat la protestation dont il réduit à néant tous les points.

HORNAING

Graves faits de pression à l'actif des élus et... d'une baronne qui aurait usé et même abusé de son influence et de son argent.

Me de Lauwereyns développe et soutient la protestation. Il démontre avec preuves à l'appui que la corruption a été flagrante.

Me Chesnelong la combat.

L'affaire est mise en délibéré.

ESCAUTPONT

Le maire est M. Wagret ; l'adjoint M. Defline, salarié de la maison Wagret.

Me Werquin soutient la protestation et montre que M. Defline n'a pas, vis-à-vis de M. Wagret, toute l'indépendance que la loi exige entre membres d'une même administration municipale qui doivent se contrôler.

Après une longue plaidoirie de Me Godin, l'affaire est mise en délibéré.

Dernière Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

A PORT-ARTHUR

Pétersbourg, 3 juin. — La colonne russe de 30.000 hommes, mobilisée pour porter secours à Port-Arthur, a abandonné son projet. Elle cessa d'avancer après le débarquement des renforts japonais.

Port-Arthur continue à être complètement investie.

LES RENFORTS JAPONAIS

Chefou, 3 juin. — Soixante-dix transports japonais débarquent des troupes dont le nombre n'est pas connu à Tsing-Tin-Tse, à vingt milles au sud-est de Ta-Ku-Chan.

D'autre part, des renforts destinés à l'armée qui opère contre Port-Arthur sont débarqués au nord-est de Talien-Wan.

NOUVEL EMPRUNT RUSSE

Berlin, 3 juin. — La « Gazette de Francfort » apprend que le conseiller secret Ernest Mendelssohn-Bartholdy et le conseiller secret Oppenheim de la maison Robert Warschauer ont été invités à une entrevue par le ministre des finances russe, ce qui laisse supposer que la Russie cherche maintenant à contracter, avec le concours de financiers allemands, un deuxième emprunt de guerre.

COMBAT A PORT-ARTHUR

Chefou, 3 juin. — Une grande bataille se livre près de Port-Arthur.

Une canonnade continuelle est entendue. On annonce le débarquement de 15.000 Japonais à Takou-Chan.

Cinq transports ont débarqué d'autres troupes et du matériel de guerre.

Des renforts sont débarqués au nord-est de Talien-Wan, à destination de Port-Arthur.

Leur chiffre est inconnu.

Q. DE BEAUREPAIRE POURSUIVI

Paris, 3 juin. — L'année dernière, M. Q. de Beaurepaire, ancien président de la chambre civile de la Cour de cassation, prenait la rédaction en chef du journal « La Croisade Nationale » et mettait des fonds dans l'affaire.

Quelque temps après, M. Q. de Beaurepaire déposait contre M. Denéchère, directeur de la « Croisade nationale », une plainte en escroquerie qui aboutit à une ordonnance de non-lieu.

M. Denéchère déposa ensuite à son tour une plainte en dénonciation calomnieuse contre Q. de Beaurepaire. L'affaire a été plaidée aujourd'hui à la neuvième chambre du tribunal correctionnel. Me Bertrou s'est présenté pour Q. de Beaurepaire.

L'avocat de M. Denéchère a plaidé aujourd'hui et la suite des débats a été renvoyée à quinzaine.

INCENDIE de L'OPERA de PETERSBOURG

Pétersbourg, 3 juin. — Un incendie a détruit cette nuit, à Pétersbourg, le nouveau théâtre de l'Opéra.

LE TRUQUAGE DES CHEVAUX

Paris, 3 juin. — La dixième chambre correctionnelle a repoussé les conclusions tendant à la nullité de la procédure et a décidé de retenir l'affaire au fond.

M. Casamajor déclare alors faire défaut.

Tous les inculpés font immédiatement appel du jugement qui vient d'être rendu.

Les débats s'engagent alors au fond en l'absence de MM. Casamajor et de la Brousse.

Le président fait connaître, d'après les pièces du dossier, les charges qui pèsent sur ces inculpés défaillants.

LA FRANCE ET LE PAPE

Rome, 3 juin. — M. de Courcel ne s'est pas encore présenté au Vatican depuis le départ de M. Nisard et comme d'autre part M. Lorenzelli n'a plus de relations avec M. Delcassé, on en conclut au Vatican que s'il n'y a pas rupture complète au point de vue diplomatique, cette rupture complète existe de fait entre la France et le pape.

En ce qui concerne l'envoi de la note pontificale ,aucun gouvernement catholique n'en a accusé réception. Elle fut seulement classée aux archives.

C'est la première fois que la diplomatie du Vatican enregistre un échec semblable.

CONGRES INTERNATIONAL DE FEMMES

Berlin, 3 juin. — La deuxième conférence internationale des partisans du droit électoral des femmes, qui s'est réunie pour fonder une association internationale en faveur de ce droit, a été ouverte ce matin et a commencé ses travaux. Elle est présidée par Mme Suran Anthony, Américaine, âgée de 84 ans.

Mlle Anita Augspurg, doctoresse, a souhaité la bienvenue aux déléguées, qui représentent presque tous les pays civilisés et aux autres personnes qui assistaient à la séance.

Mme Anthony, Mlle Cutt et Mlle Kœthe Schirmacher, doctoresses, ont aussi prononcé des allocutions.

Il a été ensuite donné lecture du programme de l'Association internationale en faveur du droit électoral des femmes.

Après la discussion des différents articles, le vote a été renvoyé à la prochaine séance.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Paris, 5 juin. — Le conseil municipal de Paris a décidé la fermeture des bureaux de placements.

BAGARRES A MARSEILLE

Marseille, 3 juin. — Un groupe d'ouvriers du port, de nationalité étrangère, s'est rencontré cet après-midi avec des ouvriers syndiqués français. Une bagarre se produisit. Dix ouvriers furent blessés, dont deux grièvement. Plusieurs arrestations furent opérées.

60 dockers travaillant à bord de la « Roma », à une heure, se remettaient à l'ouvrage lorsque le délégué des syndicats des dockers vint leur donner ordre de quitter le travail, leur promettant qu'il ne leur serait fait aucun mal.

Cet ordre fut aussitôt exécuté. Mais, bientôt, une bagarre se produisit. Des coups de revolver furent échangés. 200 agents et 60 gendarmes accoururent pour rétablir l'ordre. Il y a neuf blessés dont deux grièvement.

A six heures, le calme était rétabli.

GROS SCANDALE CLERICAL

Bruxelles, 3 juin. — Le « XXme Siècle » publie ce soir l'information suivante :

« Il est question actuellement, dans le monde catholique bruxellois, d'une grave affaire de mœurs, dont le parquet s'occupe activement.

Il s'agit de faits d'un caractère si particulier, qu'il nous est impossible de donner le moindre détail de ce que nous connaissons à ce sujet.

Plusieurs fois déjà, on avait découvert, dans les garnisons de Bruxelles des faits de ce genre, mais ils étaient restés isolés, et leurs auteurs, soldats, sous-officiers ou même officiers, avaient été dénoncés à la justice militaire qui procéda à des exécutions sommaires.

Cette fois, les faits présentent une gravité exceptionnelle, car ils ne sont plus isolés, mais les coupables forment entre eux une sorte d'association, ayant de nombreuses ramifications, dans le monde militaire et ecclésiastique.

Il y a des prévenus dans presque toutes les garnisons, et aucun régiment n'est exempt de la contagion.

Quelques-uns des accusés ont été interrogés et ont fait des aveux ; ils ont relaté des faits inconcevables.

C'est seulement dans deux ou trois mois que l'instruction sera terminée, tant les coupables sont nombreux et les accusations multiples.

FEUILLETON DU 5 JUIN. — N° 5

LA Reine Margot

par Alexandre DUMAS

II

La chambre de la reine de Navarre

Marguerite la lui arracha presque des mains, l'ouvrit avidement, s'assura que c'était bien celle qu'elle réclamait, poussa une exclamation de joie et l'approcha de la bougie. La flamme se communiqua aussitôt de la mèche au papier, qui en un instant fut consumé ; puis, comme si Marguerite eût craint qu'on pût aller chercher l'imprudent avis jusque dans les cendres, elle les écrasa sous son pied.

Le duc de Guise, pendant toute cette fiévreuse action, avait suivi des yeux sa maîtresse.

— Eh bien ! Marguerite, dit-il quand elle eut fini, êtes-vous contente maintenant ?

— Oui ; car, maintenant que vous avez épousé la princesse de Porcian, mon frère me pardonnera votre amour ; tandis qu'il ne m'eût pas pardonné la révélation d'un secret comme celui que, dans ma faiblesse pour vous, je n'ai pas eu la puissance de vous cacher.

— C'est vrai, dit le duc de Guise ; dans ce temps-là vous m'aimiez.

— Et je vous aime encore, Henri, autant et plus que jamais.

— Vous ?...

— Oui, moi ; car jamais plus qu'aujourd'hui je n'eus besoin d'un ami sincère et dévoué. Reine, je n'ai pas de trône ; femme, je n'ai pas de mari.

Le jeune prince secoua tristement la tête.

— Mais quand je vous dis, quand je vous répète, Henri, que mon mari, non-seulement ne m'aime pas, mais qu'il me hait, mais qu'il me méprise ; d'ailleurs, il me semble que votre présence dans la chambre où il devrait être fait bien preuve de cette haine et de ce mépris.

— Il n'est pas encore tard, Madame, et il a fallu au roi de Navarre le temps de congédier ses gentilshommes ,et, s'il n'est pas venu, il ne tardera pas à venir.

— Et moi je vous dis, s'écria Marguerite avec un dépit croissant, moi je vous dis qu'il ne viendra pas .

— Madame, s'écria Gillonne en ouvrant la porte et en soulevant la portière, Madame, le roi de Navarre sort de son appartement.

— Oh ! je le savais bien, moi, qu'il viendrait ! s'écria le duc de Guise.

— Henri, dit Marguerite d'une voix brève et en saisissant la main du duc, Henri, vous allez voir si je suis une femme de parole, et si l'on peut compter sur ce que j'ai promis une fois. Henri, entrez dans ce cabinet.

— Madame, laissez-moi partir, s'il en est temps encore ,car songez qu'à la première marque d'amour qu'il vous donne, je sors de ce cabinet, et alors malheur à lui !

— Vous êtes fou ! entrez, entrez, vous dis-je, je réponds de tout.

Et elle poussa le duc dans le cabinet.

Il était temps. La porte était à peine fermée derrière le prince que le roi de Navarre, escorté de deux pages qui portaient huit flambeaux de cire jaune sur deux candélabres, apparut souriant sur le seuil de la chambre.

Marguerite cacha son trouble en faisant une profonde révérence.

— Vous n'êtes pas encore au lit, Madame ? demanda le Béarnais avec sa physionomie ouverte et joyeuse ; m'attendiez-vous par hasard ?

— Non, Monsieur ,répondit Marguerite, car hier encore vous m'avez dit que vous saviez bien que notre mariage était une alliance politique, et que vous ne me contraindriez jamais.

— A la bonne heure ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas causer quelque peu ensemble. Gillonne, fermez la porte et laissez-nous .

Marguerite, qui était assise, se leva, et étendit la main comme pour ordonner aux pages de rester.

— Faut-il que j'appelle vos femmes ? demanda le roi. Je le ferai si tel est votre désir, quoique je vous avoue que, pour les choses que j'ai à vous dire, j'aimerais mieux que nous fussions en tête-à-tête.

Et le roi de Navarre s'avança vers le cabinet.

— Non ! s'écria Marguerite en s'élançant au-devant de lui avec impétuosité ; non,c'est inutile, et je suis prête à vous entendre.

Le Béarnais savait ce qu'il voulait savoir ; il jeta un regard rapide et profond vers le cabinet, comme s'il eût voulu, malgré la portière qui le voilait, pénétrer dans ses plus sombres profondeurs ; puis, ramenant ses regards sur sa belle épousée pâle de terreur :

—En ce cas, Madame, dit-il d'une voix parfaitement calme ,causons donc un instant.

—Comme il plaira à Votre Majesté, dit la jeune femme en retombant plutôt qu'elle ne s'assit sur le siège que lui indiquait son mari.

Le Béarnais se plaça près d'elle.

— Madame, continua-t-il, quoi qu'en aient dit bien des gens, notre mariage est, je le pense, un bon mariage. Je suis bien à vous, et vous êtes bien à moi.

— Mais... dit Marguerite effrayée.

—Nous devons en conséquence, continua le roi de Navarre sans paraître remarquer l'hésitation de Marguerite, agir l'un avec l'autre comme de bons alliés, puisque nous nous sommes aujourd'hui juré alliance devant Dieu. N'est-ce pas votre avis ?

— Sans doute, Monsieur.

— Je sais, Madame, combien votre pénétration est grande, je sais combien le terrain de la cour est semé de dangereux abîmes, or, je suis jeune, et, quoique je n'aie jamais fait de mal à personne, j'ai bon nombre d'ennemis. Dans quel camp, Madame, dois-je ranger celle qui porte mon nom et qui m'a juré affection au pied de l'autel ?

— Oh ! Monsieur, pourriez-vous penser...

— Je ne pense rien, Madame, j'espère, et je veux m'assurer que mon espérance est fondée. Il est certain que notre mariage n'est qu'un prétexte ou qu'un piège.

Marguerite tressaillit, car peut-être aussi cette pensée s'était-elle présentée à son esprit.

— Maintenant ,lequel des deux ? continua Henri de Navarre. Le roi me hait, le duc d'Anjou me hait, le duc d'Alençon me hait, Catherine de Médicis haïssait trop ma mère pour ne point me haïr.

— Oh ! Monsieur, que dites-vous ?

— La vérité, Madame, reprit le roi, et je voudrais, afin qu'on ne crût pas que je suis dupe de l'assassinat de M. de Mouy et de l'empoisonnement de ma mère, je voudrais qu'il y eût ici quelqu'un qui pût m'entendre.

— Oh ! Monsieur, dit vivement Marguerite, et de l'air le plus calme et le plus souriant qu'elle pût prendre ,vous savez bien qu'il n'y a ici que vous et moi.

— Et voilà justement ce qui fait que je m'abandonne, voilà ce qui fait que j'ose vous dire que je ne suis ni dupe ni des caresses que me fait la maison de France, ni de celles que me fait la maison de Lorraine.

— Sire ! sire ! s'écria Marguerite.

— Eh bien ! qu'y a-t-il, ma mie ? demanda Henri souriant à son tour.

— Il y a, Monsieur, que de pareils discours sont bien dangereux.

— Non pas quand on est en tête-à-tête ,reprit le roi. Je vous disais donc...

Marguerite était visiblement au supplice ; elle eût voulu arrêter chaque parole sur les lèvres du Béarnais ; mais Henri continua avec son apparente bonhomie :

— Je vous disais donc que j'étais menacé de tous côtés, menacé par le roi, menacé par le duc d'Alençon, menacé par le duc d'Anjou, menacé par la reine mère, menacé par le cardinal de Lorraine, menacé par tout le monde enfin. On sent cela instinctivement ; vous le savez, Madame. Eh bien ! contre toutes ces menaces qui ne peuvent tarder de devenir des attaques, je puis me défendre avec votre secours ; car vous êtes aimée, vous, de toutes les personnes qui me détestent.

— Moi ! dit Marguerite.

— Oui, vous, reprit Henri de Navarre avec une bonhomie parfaite ; oui, vous êtes aimée du roi Charles, vous êtes aimée, il appuya sur le mot, du duc d'Alençon ; vous êtes aimée de la reine Catherine ; enfin, vous êtes aimée du duc de Guise.

— Monsieur... murmura Marguerite.

— Eh bien ! qu'y a-t-il donc d'étonnant que tout le monde vous aime ? ceux que je viens de vous nommer sont vos frères ou vos parents. Aimer ses parents et ses frères, c'est vivre selon le cœur de Dieu.

— Mais enfin, reprit Marguerite oppressée, où voulez-vous en venir, Monsieur ?

— J'en veux venir à ce que je vous ai dit : c'est que si vous vous faites, je ne dirai pas mon amie, mais mon alliée, je puis tout braver ; tandis qu'au contraire, si vous vous faites mon ennemie, je suis perdu.

— Oh ! votre ennemie, jamais, Monsieur !

— Mais mon amie, jamais non plus ?...

— Peut-être.

— Et mon alliée ?

— Certainement.

Et Marguerite se retourna et tendit la main au roi.

Henri la prit, la baisa galamment, et la gardant dans les siennes bien plus dans un désir d'investigation que par un sentiment de tendresse :

— Eh bien ! je vous crois, Madame, dit-il, et vous accepte pour alliée. Ainsi, on nous a mariés sans que nous nous connussions, sans que nous nous aimassions ; on nous a mariés sans nous consulter, nous qu'on mariait. Nous ne nous devons donc rien comme mari et femme. Vous voyez, Madame, que je vais au-devant de vos vœux, et que je vous confirme ce soir ce que je vous disais hier. Mais nous, nous nous allions librement, sans que personne nous y force, nous, nous nous allions comme deux cœurs loyaux qui se doivent protection mutuelle et s'allient ; c'est bien comme cela que vous l'entendez ?

— Oui, Monsieur, dit Marguerite en essayant de retirer sa main.

— Eh bien ! continua le Béarnais les yeux toujours fixés sur la porte du cabinet, comme la première preuve d'une alliance franche est la confiance la plus absolue, je vais, Madame, vous raconter dans ses détails les plus secrets le plan que j'ai formé à l'effet de combattre victorieusement toutes ces inimitiés.

— Monsieur... murmura Marguerite en tournant à son tour et malgré elle les yeux vers le cabinet, tandis que le Béarnais, voyant sa ruse réussir, souriait dans sa barbe.

(A suivre.)